

Rapport annuel

SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

(ARGOAT)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2023

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 7	
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	TARIF GROS CONSOMMATEURS COLLECTIVITES EXTERIEURES	9
■	RECETTES D'EXPLOITATION	10
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	10
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	11
■	QUALITE DE L'EAU	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	11
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	15
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	15
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	15
■	AMORTISSEMENTS REALISES	15
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	16
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	17
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	17

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SM Kreiz Breizh Argoat a été créé le 1er janvier 2019.

Il regroupe en 2023, 5 services :

- 4 services exploités par la SAUR (Centre Bretagne Pelem, St Maudez + commune de Gouarec depuis le 1^{er} mai 2021, communes de Plouguernevel et Rostrenen)
- 1 service exploité par VEOLIA (Argoat)

Le présent rapport concerne uniquement le service : ARGOAT.

Les communes de ce service sont les suivantes : BULAT-PESTIVIEN, CALANHEL, CALLAC, CARNOET, DUAULT, LOHUEC, MAEL-PESTIVIEN, PEUMERIT-QUINTIN, PLOURAC'H, PLUSQUELLEC, SAINT-NICODEME, SAINT-SERVAIS et TREMARGAT.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

8 500 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013. La durée du contrat est de 13 ans. Il prend fin le 31 décembre 2025.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2016	Réforme de la TVA immobilière.
2	01/01/2018	Prise en compte de la loi Brottes. Intégration de compteurs de sectorisation dans le périmètre d'affermage. Modification de la définition du rendement du réseau de distribution. modification du tarif du délégataire.
3	01/01/2019	Transfert de compétence vers le SMAEP du Kreiz Breizh-Argoat.
4	13/10/2022	Compte de renouvellement des accessoires de réseau : mise en oeuvre de purges automatiques pour lutter contre les CVM

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des peintures intérieures
Prestations particulières	mise en place de l'anti intrusion, modélisation du réseau, recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

Entretien	de la voirie
Renouvellement	de la peinture des ouvrages peints, de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, de la voirie, des canalisations, des toitures, couvertures, du génie civil

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Captage Les Landes CALLAC Prélèvement en nappe souterraine	15	52 640	75 784	+43,97 %
Total des prélèvements [m³]		52 640	75 784	+43,97 %

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2022 [m³]	Importé en 2023 [m³]
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	632 966	577 843
SYNDICAT DE GOAS KOLL TRAOU LONG- GOAS KOLL	29 825	18 196

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Station de l'Estremenal CALLAC Traitement complet	300	52 174	75 058	+43,86 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2022	2023	Variation
Ressources propres	52 174	75 058	+43,86 %
Importations	662 791	596 039	-10,07 %
Total général	714 965	671 097	-6,14 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	4 344	4 378	+0,78 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1		
Nombre total d'abonnements	4 345	4 378	+0,76 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Répartition des abonnés par commune

BULAT-PESTIVIEN	329
CALANHEL	152
CALLAC	1 486
CARNOET	440
DAULT	270
LOHUEC	177
MAEL-PESTIVIEN	281
PEUMERIT-QUINTIN	114
PLOURAC'H	273
PLUSQUELLEC	345
SAINT-NICODEME	112
SAINT-SERVAIS	287
TREMARGAT	112
Total des abonnés	4 378

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2022	2023	Variation
Volume produit	52 174	75 058	+43,86 %
Volume importé	662 791	596 039	-10,07 %
Volume exporté	- 112 291	- 81 495	-27,43 %
Volume mis en distribution	602 674	589 602	-2,17 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	446 015	442 757	-0,73 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	11 753		
Volume total vendu aux abonnés	457 768	442 757	-3,28 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 101 m³ par an. Elle était de 103 m³ en 2022.

• Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2022 [m³]	Exporté en 2023 [m³]
PLOUNEVEZEL (29)	6 271	7 652
POULLAOUEN (29)	368	351
SM KREIZ BREIZH ARGOAT - CENTRE BRETAGNE PELEM	15 347	12 924
SYNDICAT DE GOAS KOLL TRAOU LONG - GOAS KOLL	49 661	30 991
SYNDICAT DE GOAS KOLL TRAOU LONG - TRAOU LONG	40 644	29 577
Volume total exporté	- 112 291	- 81 495

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2022	2023	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	584,9	585,2	+0,07 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2024, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 28,85 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

EAU POTABLE : ARGOAT

2023

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation	
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	33,13	35,18	+6,19 %	
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	33,13	35,18	+6,19 %	
	Abonnement diam 80 mm	33,13	35,18	+6,19 %	
	Abonnement diam 100 mm	33,13	35,18	+6,19 %	
	Abonnement diam 150 mm	33,13	35,18	+6,19 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,828	0,879	+6,16 %
		N° 2 (101 à 500 m ³)	0,828	0,879	+6,16 %
N° 3 (501 à 1 000 m ³)		0,810	0,859	+6,05 %	
N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)		0,797	0,847	+6,27 %	
N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)		0,692	0,734	+6,07 %	
N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)		0,692	0,734	+6,07 %	
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	57,37	59,41	+3,56 %	
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	668,81	697,14	+4,24 %	
	Abonnement diam 80 mm	668,81	697,14	+4,24 %	
	Abonnement diam 100 mm	668,81	697,14	+4,24 %	
	Abonnement diam 150 mm	668,81	697,14	+4,24 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,750	0,691	-7,87 %
		N° 2 (101 à 500 m ³)	0,735	0,676	-8,03 %
N° 3 (501 à 1 000 m ³)		0,493	0,500	+1,42 %	
N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)		0,307	0,304	-0,98 %	
N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)		0,337	0,352	+4,45 %	
N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,246	0,352	+43,09 %		
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	132,49	140,66	+6,17 %
Collectivité	147,07	142,03	-3,43 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
TVA	16,12	16,31	+1,18 %
Total [€ TTC]	309,18	312,88	+1,20 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,12 %

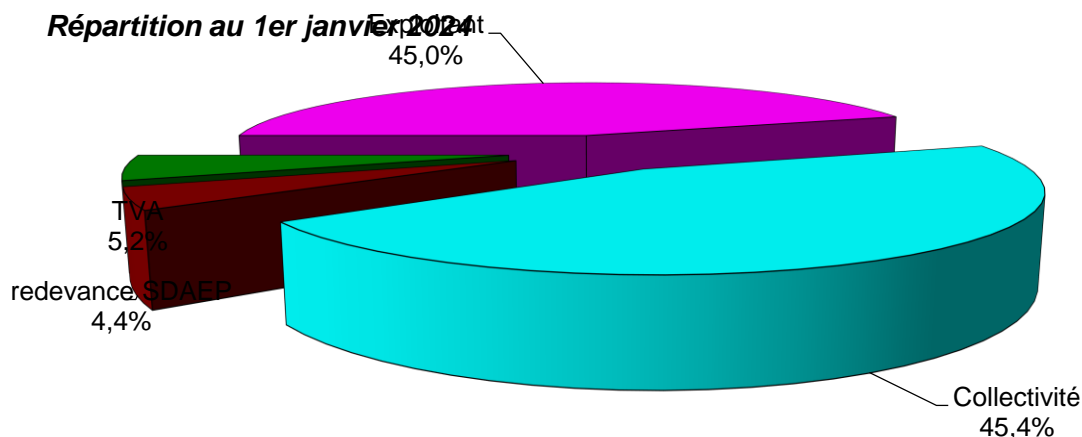
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,61 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2024



SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

EAU POTABLE : ARGOAT

2023

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation	
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	33,13	35,18	+6,19 %	
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	33,13	35,18	+6,19 %	
	Abonnement diam 80 mm	33,13	35,18	+6,19 %	
	Abonnement diam 100 mm	33,13	35,18	+6,19 %	
	Abonnement diam 150 mm	33,13	35,18	+6,19 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,828	0,879	+6,16 %
		N° 2 (101 à 500 m ³)	0,828	0,879	+6,16 %
N° 3 (501 à 1 000 m ³)		0,810	0,859	+6,05 %	
N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)		0,797	0,847	+6,27 %	
N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)		0,692	0,734	+6,07 %	
N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)		0,692	0,734	+6,07 %	
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	57,37	59,41	+3,56 %	
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	668,81	697,14	+4,24 %	
	Abonnement diam 80 mm	668,81	697,14	+4,24 %	
	Abonnement diam 100 mm	668,81	697,14	+4,24 %	
	Abonnement diam 150 mm	668,81	697,14	+4,24 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,750	0,691	-7,87 %
		N° 2 (101 à 500 m ³)	0,735	0,676	-8,03 %
N° 3 (501 à 1 000 m ³)		0,493	0,500	+1,42 %	
N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)		0,307	0,304	-0,98 %	
N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)		0,337	0,352	+4,45 %	
N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)		0,246	0,352	+43,09 %	
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	132,49	140,66	+6,17 %
Collectivité	147,07	142,03	-3,43 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,10	18,29	+1,05 %
Total [€ TTC]	347,16	350,86	+1,07 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,12 %

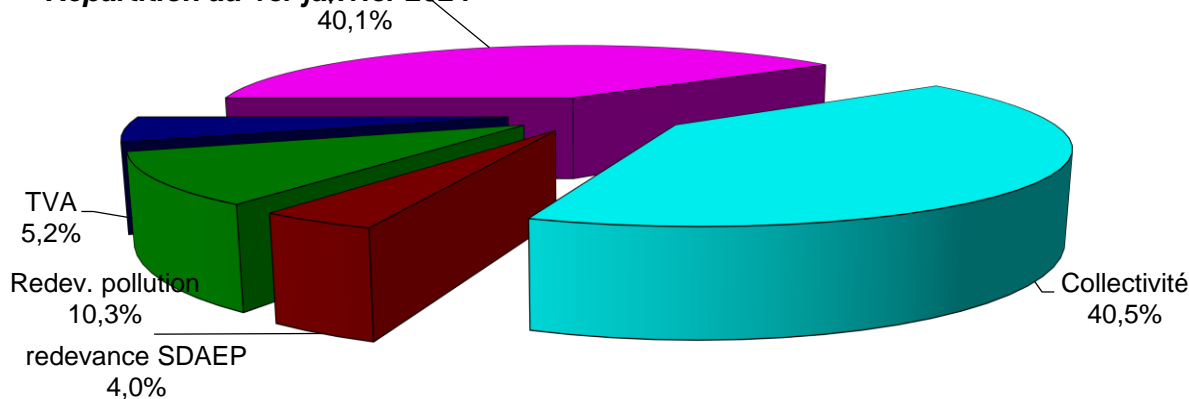
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,92 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0029 €/l

Répartition au 1^{er} janvier 2024



SMAEP KREIZ BREIZH ARGOAT

EAU POTABLE : ARGOAT

2023

tarif gros consommateurs Collectivités extérieures

■ TARIF GROS CONSOMMATEURS COLLECTIVITES EXTERIEURES

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Part fixe	242,74	257,70	+6,16 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,461	0,490	+6,29 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Part fixe			
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,30	0,315	+5,00 %
Redevances et taxes				
	TVA	5,5 %	5,5 %	

■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	565 630,38 €	511 699,40 €	-9,53 %
dont abonnements	262 655,68 €	254 805,29 €	-2,99 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 22 379,79 €	- 26 192,53 €	
Recettes de volume exporté	33 687,30 €	29 435,10 €	-12,62 %
Total recettes de vente d'eau	576 937,89 €	514 941,97 €	-10,75 %
Autres recettes			
Excédent année précédente	84 963,06 €		
Loyer antennes	200,00 €	100,00 €	
Total des recettes	662 100,95 €	515 041,97 €	

• Recettes de l'exploitant

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	493 876,67 €	465 130,79 €	-5,82 %
dont abonnements	139 941,51 €	144 139,02 €	+3,00 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 20 121,93 €	- 23 899,88 €	
Recettes de volume exporté	49 857,20 €	37 569,19 €	-24,65 %
Total recettes de vente d'eau	523 611,94 €	478 800,10 €	-8,56 %

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2022	2023	Variation
Dépenses de volume importé	304 178,63 €	306 818,04 €	+0,87 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	23	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	25	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

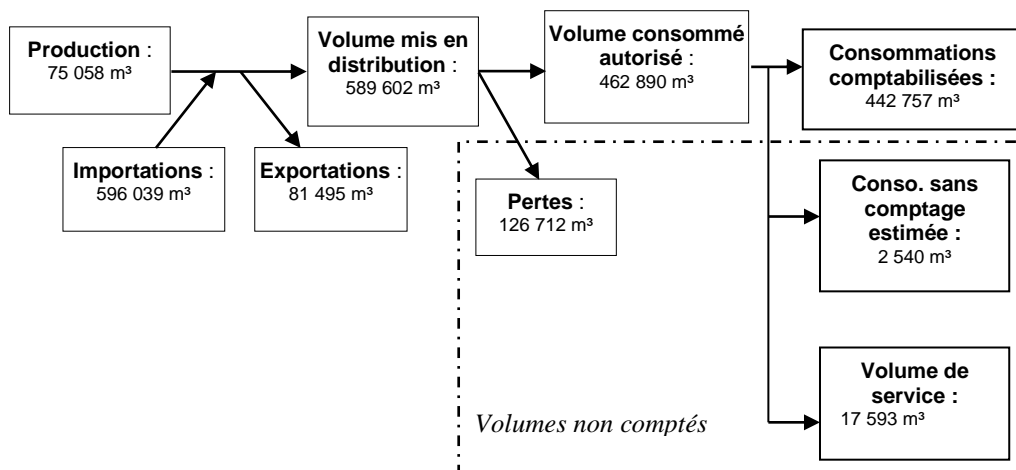
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 2 540 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 17 593 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [%]	72,2 %	80,6 %	85,0 %	82,7 %	81,1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,0	0,7	0,5	0,7	0,7

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,9	0,6	0,5	0,6	0,6

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	2,2	2,5	2,6	2,8	2,5
Seuil de rendement [%]	65,4 %	65,5 %	65,5 %	65,6 %	65,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,565	0	0,270	1,035	2,286

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,1 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés **au cours des cinq dernières années** par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Pour information, avec les importants travaux entrepris depuis 2022 par le syndicat, **le taux de renouvellement des réseaux monte à 0,4% sur l'année 2023.**

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Diagnostic du champ captant des landes à CALLAC pour optimiser la production (LOG HYDRO)	10 725 €
Travaux de renouvellement de réseau (CALANHEL - Tressaint) : problématique des CVM = 1 170 ml	99 787 €
Travaux de renouvellement (BULAT-PESTIVIEN - Kernars) : problématique des CVM = 540 ml	45 263 €
Poste de rechloration au bourg du DUAULT	14 392 €
Travaux de renouvellement de réseau MBC : Saint-Servais, Kerscouilh = 576 ml	63 794 €
Extension de réseau MBC : Bulat-Pestivien, Gwaz Glaz = 474 ml	28 025 €
Extension de réseau MBC : Callac, Collodou = 590 ml	37 331 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	299 134,31 €	265 559,69 €
Remboursements au cours de l'exercice	49 663,42 €	38 855,39 €
dont en intérêts	6 466,46 €	5 280,87 €
dont en capital	43 196,96 €	33 574,52 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	174 854,75 €	174 925,68 €	174 925,68 €	177 593,06 €	183 560,07 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Modification de la filière CAG de la station d'eau potable de Lestremenal	30 000 €
Réhabilitation des réservoirs de Calanhel et Beffou	10 000 €
Diagnostic du champ captant des landes à CALLAC pour optimiser la production (LOG HYDRO)	6 000 €
Travaux de renouvellement de réseau (CALANHEL - Tressaint) n°2 = 642 ml	76 166 €
Extension de réseau MBC : Calanhel, La Haye = 60 ml	6 642 €
Travaux de renouvellement de réseau MBC : Callac, l'Isle = 2 780 ml	289 167 €
Extension de réseau MBC : Maël Pestivien, Kerbalen = 92 ml	6 590 €
Travaux de renouvellement de réseau MBC : Bourg Plusquellec = 915 ml	167 606 €
Etude patrimoniale sur l'ensemble du territoire du syndicat (schéma directeur, schéma de distribution, PGSSE) (164 875 € HT au global)	

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2022	2023
montants des abandons de créance	475,76 €	538,43 €